

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

**DU 6 JUIN 2023**

Lors de sa séance du 6 juin 2023 qui s'est tenue de 14h30 à 17h30, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le projet mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- **Avis du Comité sur le barème des éco-contributions financières devant être versées par les producteurs à ecosystem pour les EEE Professionnels applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**A l'unanimité**, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable sur le barème des éco-contributions pour les EEE Professionnels applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024

- **Avis du Comité sur le référentiel mis en œuvre pour le référencement des acteurs du réemploi pouvant être soutenus par ecosystem pour le réemploi d'EEE Professionnels**

**A l'unanimité**, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable sur le référentiel appliqué aux acteurs de réemploi pour le réemploi d'EEE Professionnels

- **Avis du Comité, au regard d'une étude de gisement menée fin 2022, sur le plan d'actions révisé de collecte des téléphones portables usagés stockés par les ménages ou par des utilisateurs autres que les ménages, en application du paragraphe 3.1.2 du Cahier des Charges des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques**

**A l'unanimité**, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable sur le plan d'actions révisé de collecte des téléphones portables usagés stockés par les ménages ou par des utilisateurs autres que les ménages